

## ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION

**N° 150/2025**

**LE MAIRE DE SIERENTZ**

- VU** le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-25, R 411-26 à R 411-28 ;  
**VU** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213 et suiv., et L 2542-2 ;  
**VU** le Code de la voirie routière ;  
**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;  
**VU** la permission de voirie de la Collectivité Européenne d'Alsace n° 2025-0601 et la demande d'arrêté de police de la circulation ;  
**VU** la demande de prolongation d'arrêté de police de la circulation de l'entreprise STARTER TP en date du 07 juillet 2025 ;  
**VU** l'arrêté municipal n° 132/2025 du 13 juin 2025,

**CONSIDERANT** que pour la bonne exécution des travaux ENEDIS et la sécurité du chantier, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur la D201, rue Rogg Haas ;

### ARRETE

- ARTICLE 1 :** Les dispositions de l'arrêté municipal n° 132/2025 du 13 juin 2025 sont prorogées jusqu'au 20 juillet 2025, sur le tronçon matérialisé sur le plan ci-joint.
- ARTICLE 2 :** Les autres dispositions de l'arrêté municipal n° 132/2025 du 13 juin 2025 demeurent inchangées.
- ARTICLE 3 :** Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 4 :** Cette décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté est notifiée à :  
 Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SIERENTZ ; Service Routier Saint-Louis – ALTKIRCH ; Madame la Procureure de la République – MULHOUSE ; Brigade Verte du Haut-Rhin - WALHEIM ; Collectivité européenne d'Alsace, STARTER TP.

ARRETE RENDU EXECUTOIRE  
PAR PUBLICATION OU NOTIFICATION

Mis en ligne le 09/07/25  
par Pascal TURRI, Maire de Sierentz

SIERENTZ, le 08 juillet 2025  
Le Maire, Pascal TURRI



